

REGLEMENT DES COURSES D'ORIENTATION NOCTURNES "La nuit des lampions"

- Les courses d'orientation des lampions de la mine sont des preuves sans classement officiel. Elles sont ouvertes à tous (majeures ou mineures autorisation parentale pour les mineurs). Outre l'épreuve sportive qui consistera à trouver des balises en utilisant des cartes spécifiques sur des parcours adaptés en fonction du niveau de chacun, un autre objectif sera de faire découvrir ou redécouvrir au plus grand nombre un site exceptionnel: le lac de Vioreau et sa forêt avoisinante.

- Nous proposons: un parcours sportif et un loisir (adapté aux familles)

- Les inscriptions seront prises en compte par courrier (Fiche d'inscription disponible sur notre site Internet) après acquittement des droits d'engagement (par chèque à l'ordre de **Nature Sport Vioreau**)

Tarif : 3€ pour les licenciés FFCO ou UFOLEP

5€ pour les non licenciés (pass'o)

3€ pour les moins de 15 ans

Majoration de 2€ le jour même

- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF (Contrat n° XXX) ainsi qu'une couverture de la Fédération Française de course d'orientation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants seront couverts par le pass'o de la Fédération Française de course d'orientation délivré par l'association Nature Sport Vioreau affilié à cette fédération

- Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

- Favorisez le co voiturage pour vous rendre à la course

Respecter l'environnement: ne pas jeter de déchets (emballages, bouteilles...)

Venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)

Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Les organisateurs s'engagent à trier mais surtout limiter les déchets liés à cette manifestation

Nous nous engageons également à privilégier les producteurs locaux (collation d'après course)

- Tout participant s'engage à être équipé d'une tenue adaptée à la pratique d'une activité de pleine nature.

Aussi, s'agissant d'une épreuve nocturne, il est indispensable d'être en possession d'une lampe frontale et/ou à main d'une autonomie de 2h minimum. Sans éclairage adéquate, la participation à la course vous sera refusée.

-Les départs pour les différents parcours d'orientation se feront à partir de 19h30 jusqu'à 21 h

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

L'INSCRIPTION A UNE DES COURSES D'ORIENTATION VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT